

ÉCOLE DOCTORALE N° 458

Sciences écologiques vétérinaires agronomiques
bioingénieries - SEVAB

ÉTABLISSEMENTS

Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UPS

Institut national polytechnique de Toulouse – INPT

Institut national des sciences appliquées de Toulouse -
INSAT

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 26/08/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Nadine BERNARD, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente: Mme Nadine BERNARD, Université de Franche-Comté

Experts : M. François DAUPHIN, Université de Caen Normandie
Mme Nathalie MACHON, Muséum national d'Histoire Naturelle
M. Patrick MENU, Université de Lorraine
Mme Julia ZINSMEISTER, CRAG, Barcelone, Espagne

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-François DECONINCK

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2020

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences écologiques, vétérinaires, agronomiques et bioingénieries* (ED SEVAB, n° 458) est rattachée à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (ComUE UFTMP) regroupant l'Université Toulouse III - Paul Sabatier (UPS) (établissement support de l'ED SEVAB), l'Institut national polytechnique de Toulouse (Toulouse INP) et l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse). Cinq autres établissements sont associés : l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole de Toulouse (ENSFEA), l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national universitaire Champollion (INU Champollion) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

L'ED SEVAB, créée en 2003, a pour domaine principal les sciences de la vie et de l'environnement (SVE). Elle est, avec l'ED *Biologie santé biotechnologies* (ED BSB, n°151), l'une des deux ED en sciences de la vie et de l'environnement de l'UPS.

L'École des docteurs de Toulouse (EDT) (collège doctoral de la ComUE UFTMP) vient en appui de l'ED SEVAB et de 14 autres écoles doctorales. Au cours de ce présent contrat, l'EDT a contribué à fédérer les 15 ED de la ComUE UFTMP en harmonisant les procédures (charte des thèses) et en organisant des actions communes (formations transversales), grâce en partie à un financement IdEx. Mais ce dernier a été interrompu en 2018. Ce point a eu des répercussions sur le fonctionnement et les projets des ED dont notamment ceux de l'ED SEVAB.

L'ED SEVAB s'appuie sur 21 unités de recherche (UR - 14 unités mixtes de recherche -UMR, 1 unité propre de recherche -UPR, 2 équipes d'accueil -EA, 3 unités de recherche INRAE, 1 laboratoire de l'ENVT). Elle regroupe une soixantaine d'équipes d'accueil de doctorants (EAD) qui gèrent des plateformes techniques (génomique, métabolomique, microscopie). Ces EAD sont réparties dans six axes thématiques de recherche : Écologie, biodiversité et évolution (axe 1) ; Développement des plantes (axe 2) ; Agrosystèmes, écosystèmes et environnement (axe 3) ; Ingénieries microbienne et enzymatique (axe 4) ; Interactions plantes-microorganismes (axe 5) ; Pathologie, toxicologie, génétique et nutrition (axe 6).

L'ED SEVAB bénéficie de locaux de l'UPS et d'une gestionnaire permanente à temps plein. Cette ED est présente sur plusieurs sites au sein de Toulouse (le complexe scientifique de Rangueil, le pôle « AGRO » d'Auzerville-Castanet et le pôle Ouest-Toulouse) et elle comprend trois sites hors de Toulouse où sont localisés certains laboratoires : Auch (EA4565), Albi (EA7417) et Moulis (UMR5321 CNRS).

Son potentiel d'encadrement est constitué actuellement de 450 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 300 sont titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Il contribue à la formation d'environ 250 doctorants dont 23 % d'étudiants étrangers, 20 % de salariés (conventions industrielles de formations par la recherche -CIFRE, contrats avec une entreprise, formation continue), créant un flux moyen d'environ 60 thèses soutenues chaque année. La majorité des doctorants de l'ED SEVAB (55 %) n'est pas issue de la région Occitanie.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED SEVAB doit gérer des modes de fonctionnement différents entre les trois établissements coaccrédités. Le souhait d'un rattachement direct à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (ComUE UFTMP) a été formulé lors de l'entretien avec la direction.

La direction de l'ED SEVAB, composée d'un directeur et d'un directeur-adjoint, est chargée plus spécifiquement du fonctionnement quotidien, de la prospective et de la préparation des réunions des conseils. L'organisation de l'ED s'appuie sur trois conseils : un conseil d'école (CE) de 26 membres, un conseil scientifique (CS) de 20 membres et un conseil pédagogique (CP) de 23 membres. Le CE, conforme à l'arrêté du 25 mai 2016, est l'organe décisionnel de l'ED et il mène sa politique globale. Il se réunit deux à trois fois par an. Le CS gère la politique scientifique, examine les inscriptions et les soutenances de thèse, s'occupe du suivi scientifique des doctorants et définit les modalités du concours des contrats doctoraux. Le CS se réunit mensuellement (sauf en période estivale). Le CP détermine la politique pédagogique de l'ED SEVAB. Il se réunit en fonction des besoins. Il est chargé du suivi pédagogique des doctorants, de leurs projets professionnels et de la journée thématique. Il est en relation avec les autres écoles doctorales pour l'organisation des formations.

Des représentants des établissements (UPS, INP, INSA, INRAE, CNRS, ENVT) et des personnels BIATSS (dont la gestionnaire de l'ED) appartiennent au CE. Des représentants du monde socio-économique sont présents au CE. Les relations de l'ED SEVAB avec les EAD ont lieu grâce aux représentants des axes thématiques présents au CE et CS. La direction de l'ED SEVAB rencontre tous les directeurs d'unités deux fois par an, ce qui favorise l'établissement et le renforcement des liens entre les directions d'unités de recherche et celle de l'ED. Lors de la visite, les directeurs d'unités sont venus nombreux et ils ont tenu des propos extrêmement positifs sur le travail de l'ED SEVAB, témoignant ainsi de leurs soutiens et de l'existence de ces étroites collaborations.

Les doctorants siègent dans les trois conseils. Cependant, le processus de désignation de leurs représentants (titulaire ou suppléant) au sein des conseils ne semble pas conforme à l'arrêté. Lors du comité de visite, les représentants des doctorants présents ont indiqué avoir obtenu ce statut par cooptation et non pas par processus électif où l'ensemble des membres de leur communauté des doctorants vote.

Le financement des thèses est obligatoire y compris pour une ré-inscription au-delà de la troisième année. Les sources de financement des allocations doctorales de l'ED SEVAB sont diverses : contrats doctoraux établissements (26 %) dont les contrats doctoraux (CD) de doctorants en situation de handicap, financements par les organismes de recherche (22 %) et de la Région Occitanie (9 %), financements étrangers y compris des programmes européens (23 %), contrats avec une entreprise et conventions CIFRE (15 %) et doctorants issus de la formation continue (5 %).

Les contrats doctoraux établissements correspondent à environ 25 % des entrées en doctorat, soit 12 à 13 CD par an. Le processus de sélection des doctorants sur CD établissements suit une procédure bien définie. Les sujets proposés au concours sont systématiquement validés par les responsables d'EAD et les directeurs d'unité, afin de garantir leur cohérence avec les thématiques scientifiques des unités. Le choix de ces sujets est de la responsabilité des unités de recherche. Néanmoins, le CS de l'ED SEVAB statue sur la recevabilité des sujets et sur la faisabilité des travaux envisagés sur une durée de trois années. Chaque EAD peut déposer de deux à cinq sujets au prorata de son nombre d'HDR. Les étudiants postulent et une pré-sélection des candidatures est réalisée par les directeurs de thèse. Un candidat par sujet est retenu et est auditionné au concours de l'ED. La composition du jury d'audition est proposée par les membres du CS. Ce jury comprend 28 membres (4 représentants par axe, 2 doctorants et la direction de l'ED) et il est constitué à 50 % d'experts extérieurs à l'ED, qui sont choisis pour couvrir les différents domaines traités par les sujets de thèse retenus. Les

doctorants participant au jury du concours, jusque-là observateurs, sont membres votants depuis 2019. Chaque projet (sujet de thèse et dossier du candidat) retenu pour le concours est rapporté par deux membres du jury, dont un membre est externe à l'ED SEVAB et spécialiste du sujet et un membre est interne à l'ED SEVAB et spécialiste d'un autre axe et jouant le rôle de candide. Environ 50 projets sont proposés à l'audition. Lors du concours, deux sous-jurys se réunissent par demi-journée avec un mode de répartition des membres au sein des sous-jurys préalablement définis. L'audition des candidats d'une durée de 25 minutes comprend une présentation suivie d'une phase de questions-réponses. A la suite d'une audition, chaque membre de jury propose une note incluant l'analyse du *curriculum vitae* du candidat (30 % de la note) et de sa défense du sujet (70 % de la note) sur la base d'une grille de notation mise en place par l'ED. Chaque membre de jury propose également le nom de huit candidats méritant l'obtention d'un contrat doctoral. Un classement est établi à l'issue des auditions permettant de définir les meilleures candidatures qui obtiennent un CD, et d'ouvrir une discussion pour des candidatures « intermédiaires » qui seront départagés par des critères de politique scientifique de l'ED (équilibres entre axes, thématiques non privilégiées par d'autres appels d'offre, néo-HDR, équilibre entre unités de recherche, etc.). Lors de la visite sur site, l'entretien avec la direction a permis de préciser la grille de notation utilisée par les membres du jury, les modes d'interclassement et la méthodologie employée pour le classement final. Cette dernière est basée sur une analyse statistique des notes et rangs de classements par le biais d'un graphique en deux dimensions. Un effort de communication sur les procédures de notation et de classement, à destination des futurs postulants et des nouveaux recrutés, serait apprécié.

Les autres types de contrats (excluant les contrats doctoraux établissements) représentent environ 75 % des inscriptions en première année. L'implication de l'ED pour le recrutement des doctorants hors CD établissements est très limitée. Certes, le CS examine les candidatures mais les membres des conseils de l'ED ne sont pas systématiquement impliqués dans le processus de recrutement. La mise en place de jurys d'admission composés de membres des conseils de l'ED et de membres d'UR pour le recrutement des candidats hors CD établissements, permettrait de s'assurer de l'adéquation projet/candidats, de diffuser les bonnes pratiques et de veiller à l'équité de traitement entre tous les postulants.

L'ouverture à l'international de cette ED est basée sur l'accueil de doctorants étrangers (23 %) avec la gestion de thèses en cotutelle et de contrats doctoraux associés à des programmes européens (réseau Marie Curie notamment).

L'ED SEVAB encourage les doctorants à effectuer une mobilité internationale et un tiers environ des doctorants effectue un séjour long à l'étranger dans le cadre de leur thèse. N'ayant pas de financement fléché pour la mobilité internationale sortante, ni de budget dédié, l'ED SEVAB ne peut pas développer une réelle politique d'aide. Mais, elle s'appuie sur les différents outils de financement mis en place notamment par les établissements. En 2014, elle a intégré le réseau « *European network of doctoral students in plant sciences* » qui favorise des échanges internationaux entre doctorants européens.

Enfin, le comité de visite a noté que la procédure administrative, à l'échelle des établissements, permettant un arrêt possible du financement du doctorant à la date du dépôt du manuscrit de thèse et non pas à la date de soutenance, est peu adaptée au bien-être des doctorants et ne favorise pas le bon fonctionnement de l'ED.

• Encadrement et formation des doctorants

Le processus de suivi du doctorant comprend trois dispositifs : la réunion d'accueil, un comité de suivi de thèse et un entretien individuel. L'accompagnement du projet scientifique et du projet post-thèse sont pris en charge de manière séparée. Le comité de thèse est focalisé sur l'acquisition et l'analyse des données de recherche. Il fonctionne sur un mode annuel et doit se réunir au moins deux fois durant les trois années de thèse. Il doit être constitué de la direction de thèse et au minimum de deux autres personnes spécialistes du sujet de recherche dont un membre extérieur à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. L'entretien individuel annuel mené par la direction de l'ED (directeur, directeur-adjoint et gestionnaire de l'ED) a pour but de faire un bilan du déroulement de la thèse et de discuter des projets d'orientation et d'insertion professionnelle. Il permet également de détecter très tôt d'éventuelles difficultés et de contribuer à installer un

climat de confiance. La mise en place et la gestion d'un entretien individuel annuel constitue un fort investissement de la part des membres de la direction de l'ED.

Dans le cadre du processus de suivi du doctorant, certains outils doivent évoluer (cas du comité de suivi individuel -CSI) ou être mis en place (absence actuelle de portfolio de compétences) afin qu'ils soient conformes au cadre réglementaire de la formation doctorale.

Cent heures de formations sont requises au cours de la thèse ; pour moitié ces heures doivent être comprises dans des unités d'enseignement à vocation scientifique et technique et pour moitié elles doivent inclure des unités d'enseignement à vocation professionnelle. L'offre spécifique de formation de l'ED SEVAB est faible, conséquence d'un budget trop limité. En revanche, l'ED propose une large gamme de formations mutualisées. Les formations scientifiques et techniques sont accessibles via différents canaux : par l'ED SEVAB ou d'autres écoles doctorales du site (principalement les ED *Biologie, santé, biotechnologies* -BSB et *Comportement, langage, éducation, socialisation, cognition* -CLESCO), et par des laboratoires et des organismes de recherche. Les formations à vocation professionnelle sont mutualisées au sein de l'EDT.

La rencontre organisée entre les membres du comité Hcéres et les doctorants, venus nombreux, a permis de constater la force du lien existant entre la direction de l'ED et les doctorants. La disponibilité, la proximité et l'implication forte de la direction et de la gestionnaire de l'ED ont été soulignées par les doctorants. Cet investissement en temps et en énergie est vraiment apprécié car il permet des échanges individualisés sur le déroulé des travaux et sur la prise en compte des objectifs postdoctoraux, et ce, dès le début de la thèse. En outre, il favorise un climat de confiance. Néanmoins, deux requêtes ont émergé lors de l'entretien et sont à souligner. Les doctorants ont indiqué leur souhait d'être associés à la composition de leur comité de thèse, en aidant au choix de membres externes et en sélectionnant, par exemple, des personnalités parmi une liste de noms proposés par leur direction de thèse et/ou de l'ED. De plus, ils ont exprimé leur besoin d'accéder à une offre de formations en langue anglaise plus fournie et accessible aux doctorants non-francophones.

D'une manière générale, les doctorants ont une certaine méconnaissance de leurs droits et de leurs devoirs et ils ne se connaissent pas ou peu entre eux. Une meilleure communication interne et une animation plus active pourraient dynamiser la vie de cette ED où les doctorants ont plutôt des liens forts avec leurs EAD respectives et sont présents sur des sites distincts en raison de la structuration spatiale multi-sites de cette école doctorale.

Les représentants des doctorants, présents lors de l'audition, ont pris conscience de l'importance de leurs rôles dans la vie de l'ED, par exemple, pour faciliter la circulation de l'information entre la direction et les doctorants présents dans les différents sites, ou faire remonter des souhaits de doctorants. Mais d'ores et déjà, les représentants ont confirmé qu'ils organisaient la journée d'accueil des doctorants. Le programme de cette journée est bien défini. Il permet de présenter le fonctionnement de l'ED, les acteurs, les démarches mises en place (projet pédagogique, modalités de suiv, etc.), la situation des jeunes docteurs et il a également pour but de constituer une « communauté SEVAB ».

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED SEVAB s'appuie fortement sur les missions de l'École des docteurs de Toulouse (EDT) dans le domaine du suivi et de la promotion du doctorat. Le suivi du parcours professionnel des docteurs comprend différentes phases incluant le système d'information sous « ADUM » (accès doctorat unique et mutualisé). Celui-ci est organisé sur la base d'un espace numérique personnel du doctorant, auquel il continue à accéder jusqu'à cinq ans après sa thèse. La direction de l'ED SEVAB procède à des vérifications complémentaires et à des relances individuelles. Les résultats d'insertion sont partiels compte tenu du taux élevé de situations inconnues. Ces informations sont également croisées aux données recueillies par les unités de recherche sur le devenir de leurs docteurs. Par ailleurs, l'EDT a mis en place un observatoire de l'emploi mais avec un taux de réponses encore insuffisant (moins de 50 % de réponses).

Lors de la visite du comité, une présentation du devenir des docteurs à 3 ans a permis de constater que le panel de secteurs d'insertion est varié : 40 % dans le secteur public (dont 30 % en enseignement supérieur et recherche), 31 % en contrat postdoctoral (dont 21 % à l'étranger), 20 % dans le privé et 9 % regroupant recherche d'emploi (2 %) et « perdus de vue ». Malgré un nombre parfois élevé de données manquantes, il

est possible de constater que l'employabilité des docteurs de ce secteur disciplinaire suit globalement les tendances nationales.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été menée sur la base d'une réflexion nourrie des commentaires issus de la précédente évaluation Hcéres et en tenant compte du référentiel Hcéres d'évaluation des ED. Aucune indication n'a été transmise permettant de connaître l'implication ou non des doctorants de l'ED SEVAB au processus d'autoévaluation. Cette autoévaluation est axée autour de questionnements, tels que : objectifs scientifiques et/ou professionnels, organisation et fonctionnement de l'ED, liens avec les unités de recherche et le monde socio-économique, etc.

Les réponses apportées indiquent une bonne prise en compte des remarques antérieures. L'analyse des points faibles est lucide et la synthèse des actions est sincère. La présentation orale a montré une réelle réflexion sur le bilan de l'ED et une mise en perspective des futurs enjeux, en pointant l'inadéquation entre budget alloué et objectifs fixés.

Le projet de l'ED SEVAB pour la période 2021-2025 est un renouvellement avec un changement de direction. Son périmètre reste inchangé et les actions proposées sont dans la continuité de ce présent contrat. Elles sont axées autour de l'animation des différents conseils de l'ED, du renforcement des liens avec l'EDT et avec les différentes tutelles de l'ED (UPS, INP, INSA). Dans ce projet, des pistes claires et lisibles ont été définies, portant sur l'élargissement de l'offre de formation, sur la consolidation du suivi et de l'insertion professionnelle des doctorants et enfin sur la promotion de l'école doctorale à l'international.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED SEVAB, de taille « intermédiaire » (300 HDR, 250 doctorants), a un positionnement disciplinaire bien visible. Elle bénéficie d'un adossement scientifique cohérent auprès d'unités de recherche de qualité et dont les EAD sont majoritairement de petite taille.

Les indicateurs d'encadrement et de résultats (production de connaissance, durée des thèses, taux d'abandon, insertion professionnelle, etc.) sont conformes aux attendus et traduisent le bon état de fonctionnement de cette ED.

L'ED SEVAB bénéficie d'un appui efficace du collège doctoral concernant les missions de l'EDT dans le domaine du suivi et de la promotion du doctorat. Ceci constitue un facteur important d'accompagnement pour la réussite du doctorat.

L'ED SEVAB, grâce à l'implication forte des membres de la direction, a su créer un climat de confiance et une certaine proximité avec les doctorants et avec les directeurs d'unités. Elle a su corriger la majeure partie des faiblesses mentionnées lors de la précédente évaluation menée par le Hcéres. Les propositions d'évolution, pour la période 2021-2025, sont cohérentes avec la dynamique actuelle. Cependant, les pistes proposées sont fortement contraintes par la programmation d'un budget limité.

• Points forts

- Très fort investissement, de la part de la direction de l'ED SEVAB, reconnu et apprécié conjointement par les doctorants et les directeurs d'unités de recherche.
- Bonne attractivité nationale et internationale.
- Grande diversification des sources de financement des thèses.
- Transparence des règles du concours de recrutement de l'ED.
- Organisation d'entretiens annuels des doctorants par la direction.
- Lien fort entre les équipes d'accueil de doctorants et l'ED SEVAB.
- Implication forte et solide du collège doctoral.
- Cohérence du périmètre scientifique.

- **Points faibles**

- Insuffisance du budget et des ressources humaines (un seul personnel de gestion temps-plein) alloués à l'ED SEVAB au regard des actions à mener et de la politique scientifique à engager.
- Processus de recrutement hors concours à mettre en place.
- Procédures perfectibles (CSI) ou à mettre en conformité (portfolio de compétences).
- Offre de formation spécifique de l'ED SEVAB à développer, en mettant l'accent sur les formations accessibles aux doctorants non francophones.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED SEVAB a adopté un système de gouvernance efficient, partagé entre direction, conseil d'école, conseil scientifique et conseil pédagogique. Les représentants des doctorants sont inclus à part entière dans ces conseils mais leur implication dans la vie de l'école est à encourager. Certaines initiatives pourraient être favorisées (salle dédiée aux rencontres entre doctorants, cellule d'entraide de doctorants pour leurs pairs en difficulté, etc.). Ce rôle d'animation de l'ED pourrait s'intensifier, par exemple en renforçant les enquêtes auprès des docteurs, en dynamisant un réseau d'anciens (action complémentaire au réseau d'*alumni* de l'EDT, créé en 2018 mais qui n'a pas encore atteint un fonctionnement optimum) ou en associant davantage les doctorants dans le choix des membres de leurs comités de thèse.

Les doctorants inscrits à l'ED SEVAB sont confrontés à des règles diverses, issues de structures variées : établissements co-accrédités, unités de recherche, EAD présentes sur différents sites, organismes privés. Dans ce contexte, les membres des conseils de l'ED doivent réitérer des messages relatifs aux droits et devoirs des doctorants. L'ED SEVAB tirerait avantage à accentuer ses efforts en termes de communication à destination de membres internes et externes.

A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

L'analyse des indicateurs d'encadrement et de résultats de l'ED SEVAB révèle son bon état de fonctionnement.

Des difficultés administratives et financières ont été soulignées en lien avec son rattachement à plusieurs structures et aux modalités d'attribution des budgets des ED. Son affiliation à un établissement support unique, comme la ComUE UFTMP, pourrait être facilitateur.

Son principal défi, actuel et à venir, est de parvenir à faire coïncider des actions multiples et un maigre budget. L'augmentation et la réorientation de sa dotation financière lui permettrait de mettre en place des actions pérennes et de pouvoir mener sa politique scientifique. Mais, le processus actuel de budgétisation des ED toulousaines, qui est complexe, ne facilite pas un réel développement de politiques spécifiques aux écoles doctorales.

L'ED SEVAB bénéficie d'un bon adossement scientifique qui lui confère une identité thématique bien visible. Pour pérenniser cet acquis, les périmètres distincts des ED SEVAB et BSB sont à maintenir. Plus largement, l'obtention de projets d'école universitaire de recherche (EUR – SFRI) sera l'occasion de mener une réflexion globale sur le fonctionnement et la stratégie scientifique souhaitée entre pôles de recherche, écoles doctorales et EUR en veillant à respecter les structurations des ED en accord avec les standards nationaux et les perspectives internationales.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Toulouse, le 23 avril 2020

Madame Nelly DUPIN
Secrétaire Générale du HCERES

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département des formations du HCERES

Monsieur Gilles BOURDIER
Coordinateur des visites des Écoles doctorales du HCERES

Objet : Observations concernant le rapport HCERES de l'École doctorale N°458 SEVAB

Madame la Secrétaire Générale,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Coordinateur des visites ED,

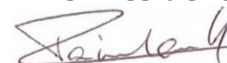
L'Université fédérale de Toulouse tient tout d'abord à remercier le comité de visite HCERES pour l'attention qu'il a portée au travail mené par l'école doctorale **Sciences Écologiques, Vétérinaires, Agronomiques et Bioingénieries (SEVAB)** et pour la qualité de l'évaluation qu'il a produite.

La visite sur site a été l'occasion, pour l'école doctorale comme pour les établissements, d'approfondir certaines questions et de répondre aux interrogations des experts, dans un esprit constructif dont il faut se féliciter.

Les recommandations émises dans le rapport d'évaluation seront précieuses pour orienter la politique doctorale du site pour le prochain contrat.

Vous remerciant une nouvelle fois pour nos échanges, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur, Monsieur le Coordinateur des visites ED, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Président



Le professeur Philippe Raimbault